

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.07 2021 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN.

Excusés : Alain PREVÔT, Laurent IMBERT, Boris MONTVILOFF.

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Participation aux dépenses de l'école de Nouic** :

La commune de Nouic est en RPI avec Mézières. Un élève de la commune est actuellement scolarisé dans cet établissement. La commune a délibéré pour la participation des communes extérieures. Le montant est de 241.35 euros par élève. Il convient de délibérer pour accepter cette dépense.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

- **Point sur l'école de musique de Bellac** :

Une réunion avec les communes ayant des élèves inscrits à cette école a été organisée le 13 juillet. Une quinzaine de communes participaient sur 36 invitées. Certaines étaient excusées, mais d'autres ont doré et déjà répondu défavorablement. Le déficit de plus de 1100 euros par élèves est supporté par la seule commune de Bellac, et cette dernière souhaitait que cette école puisse devenir intercommunale, ce qu'a refusé le bureau. Ce dossier ne sera même pas présenté en conseil communautaire... Une future gestion en EPA (établissement public administratif) ou EPCC (établissement public à caractère culturel) pourrait être envisagé à l'avenir, mais le problème reste posé pour la prochaine année scolaire. Si Bellac a budgétisé les 60 000 euros nécessaires au premier trimestre, il ne lui sera possible de financer qu'un seul des deux trimestres de 2022. En clair il manque 60000 euros pour boucler la prochaine saison. Le caractère culturel a été avancé par rapport au caractère de loisirs de cette entité. Plusieurs pistes ont été avancées pour solutionner le financement : chaque commune participe selon ses moyens, montant fixe par élève... En fin de compte, pas de solution avancée, si ce n'est que les élèves des communes qui participeraient bénéficieraient du tarif Bellachons.

Après délibérations, considérant l'utilité de cette école, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une somme de 50 euros par élève, ce à titre exceptionnel pour cette année scolaire. En outre, une convention devra être signée entre les deux communes.

- **Installation d'une boîte à livres** :

Le Lion's club propose l'installation d'une boîte à livres dans la commune. Il s'agit d'une boîte dans laquelle chacun peut déposer ou prendre des livres. Si cette opération a autrefois été faite gracieusement par l'association, elle est maintenant payante. Le coût s'élève à 585 euros, mais le lion's club prendrait une partie à sa charge, ne laissant que 200 euros à charge de la commune.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer une boîte à livres sur la place de l'église à proximité de l'aire de jeux, mais celle-ci sera fabriquée par les employés communaux.

- **Projet de convention avec le SYDED** :

Plusieurs personnes sont en quête de solutions pour leurs déchets verts. Le SYDED peut proposer le prêt d'un broyeur de végétaux si la commune s'engage dans une démarche d'éco exemplarité. Plusieurs thèmes sont possibles : Lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, gestion des déchets verts, réduction des emballages (papiers...), organisation d'un éco évènement. Il est nécessaire de s'inscrire dans plusieurs axes.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'inscrire dans cette démarche et nomme Denis DERVIN référent pour cette opération.

- **Questions diverses** :

Programme voirie 2022 : rencontre avec l'ATEC du 22 juillet en vue de la constitution du dossier de subvention. L'ensemble des routes est en bon état, il pourrait être envisagé de refaire la route de Gattebourg, avec les caniveaux. L'ATEC nous fera parvenir l'avant projet sommaire.

Point et projets sur la défense incendie : Afin de présenter un dossier de subvention DETR, nous avons demandé un bilan de nos poteaux incendies à Agur. Des défauts apparaissent, et, si certains débits peuvent être améliorés, il est nécessaire de densifier les points, et de revoir la réserve du Maubert. D'autres villages n'ont pas d'installations, notamment des écarts. Agur doit nous fournir des devis, et nous allons recenser les points d'eau utilisables.

Motion pour l'HIHL : La CGT de l'hôpital propose une motion de soutien contre la fermeture de lits sur le site de Bellac avec des propositions.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter cette motion.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 13 Septembre, pouvant évoluer selon la nécessité

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 40.